

Accord UE–Australie : Bruxelles s’apprête encore une fois à brader l’élevage ovin européen

Alors que la Présidente de la Commission européenne vient d’arriver en Australie, la Fédération Nationale Ovine (FNO) dénonce un accord commercial qui sera un nouveau sacrifice de l’élevage ovin sur l’autel de la géopolitique.

Selon les informations disponibles, la Commission européenne envisagerait d’accorder à l’Australie un contingent de plusieurs dizaines de milliers tonnes de viande ovine à droits de douane préférentiels. Cette concession massive intervient alors que les filières d’élevage européennes subissent déjà les effets cumulés des accords commerciaux conclus ces dernières années : Nouvelle-Zélande, Argentine, Chili, et Inde plus récemment ...

Pour la FNO, cette fuite en avant est intolérable. Une fois de plus, la production ovine sert de monnaie d’échange dans les négociations commerciales qui s’accélèrent à cause des actualités internationales.

Cet accord reviendrait à mettre en concurrence directe les éleveurs européens et français avec des systèmes de production qui ne respectent pas les mêmes normes sanitaires, environnementales et de bien-être animal, avec des pratiques toujours autorisées en Australie mais interdites en Europe.

Sans réciprocité des normes ni mécanisme de protection crédible, cet accord organisera la mort lente de la filière ovine européenne et française.

La FNO demande l’exclusion claire et totale de la viande ovine de l’accord UE–Australie et appelle la France à refuser toute concession supplémentaire sur l’élevage ovin.

La souveraineté alimentaire européenne ne se négocie pas.

Contact presse

Rachel LEGRAND – 06 28 01 43 32 – rachel.legrand@fno.asso.fr

Michèle BOUDOIN – 06 88 74 26 91 – michele.boudoin@fno.asso.fr

A propos de la FNO

La Fédération Nationale Ovine est une Association Spécialisée de la FNSEA chargée d’assurer la représentation des éleveurs de brebis et de défendre leurs intérêts professionnels. Elle s’appuie et fédère les syndicats ovins départementaux. La FNO est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics aussi bien au niveau français qu’au niveau européen. Son action concerne le suivi de la politique européenne vis-à-vis de la production ovine et de son application en France dans les domaines tels que : la politique agricole commune, la politique agri-environnementale, l’économie, la génétique, les règles sanitaires et d’identification. Elle prend part au travail technique permettant d’améliorer les conditions de travail, la qualité des produits et donc du revenu des éleveurs de brebis. Elle suit également de très près la politique d’organisation de la filière française et encourage les éleveurs ovins à s’organiser et à s’engager dans la qualité.